

P1D – 26/05/2016

**Appel à candidature sur postes à profil
Année scolaire 2016-2017**

Destinataires : enseignants du 1^{er} degré

Dossier suivi par : Dalila BROOKS (04.90.27.76.27)
Eva NEVES DA ROCHA (04.90.27.76.68)

Un appel à candidature est lancé pour des postes à profil vacants dont la liste est communiquée en pièce jointe

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans les fiches de poste (également en pièces jointes) peuvent postuler selon la procédure suivante :

- adresser une fiche de candidature et une lettre de motivation à la DSDEN 84 par poste sollicité,
- le dossier de candidature dûment complété et signé devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour le vendredi 3 juin 2016**, délai de rigueur, accompagné des pièces justificatives demandées.

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique - Pôle 1^{er} degré - **pour le lundi 6 juin 2016**.

Une convocation à une commission d'entretien sera adressée au candidat via I-Prof.

Les commissions d'entretien auront lieu à partir du mercredi 8 juin 2016.

Recommandation :

- **L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.**
- **La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste. Il convient de prendre l'attache du directeur de l'établissement, afin d'identifier les éventuelles spécificités (sujétion spéciale, par exemple) et de prendre connaissance du projet de l'établissement.**

L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes

RAPPEL : les postes à profil paraîtront dans la liste des postes vacants lors de la phase d'ajustement du mouvement (à l'exception des postes « scolarisation des moins de 3 ans), **il est donc impératif de saisir dans SIAM** le ou les vœux formulés sur ces postes.

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du pôle 1^{er} degré / Moyens - RH

POSTES PROFIL – PHASE D'AJUSTEMENT MOUVEMENT 2016

Un appel à candidature est lancé sur les postes à profil ci-après :

Les fiches de poste et la fiche de candidature sont consultables en ligne sur le portail intranet académique (PIA 1^{er} degré) via l'adresse : <https://si1d.ac-aix-marseille.fr>, ainsi qu'au bulletin départemental.

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Dossier suivi par

Dalila BROOKS
Eva NEVES DA ROCHA

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68

Fax
04 90 27 76 75

Mél.
ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 84

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

1/ Postes à profil circonscription ASH :

- 1 poste d'enseignant spécialisé au centre éducatif fermé de Montfavet
- 1 poste d'enseignant référent ASH
- 1 poste d'enseignant référent au collège Rosa Parks à Cavaillon
- 1 poste d'enseignant spécialisé en classe relais au collège F Raspail à Carpentras
- 1 poste d'enseignant spécialisé en classe relais au collège Jean Brunet à Avignon
- 1 poste de chargé de mission TICE ASH
- 1 poste d'enseignant au centre pénitentiaire d'Avignon (*commission d'entretien prévue le 21 juin 2016*)

* *Les commissions d'entretien ASH se dérouleront entre le 8 et le 9 juin 2016 (sauf pour le centre pénitentiaire).*

2/ Conseillers pédagogiques :

- 1 poste de conseiller pédagogique EPS circonscription d'Apt (à titre définitif)
- 1 postes de conseiller pédagogique généraliste circonscription de Cavaillon (à titre provisoire)

* *Les dates des commissions d'entretien vous seront communiquées ultérieurement.*

3/ Poste destiné à la scolarisation des moins de 3 ans :

- EMPU les grands cyprès AVIGNON

* *Les dates des commissions d'entretien vous seront communiquées ultérieurement.*

4/ Poste de direction à décharge totale profilé

- EEPU Jean Jaurès à Sorgues

* *Les dates des commissions d'entretien vous seront communiquées ultérieurement.*

Signataire : Gabriel DUBOC, chef du P1D

FICHE DE CANDIDATURE

POSTE A PROFIL

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

Dalila Brooks
Eva Neves Da Rocha
Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68
Fax
04 90 27 76 75
Mél.

N° de téléphone :

E-mail :

Diplômes et date d'obtention :

ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :

.....

(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche et une lettre de motivation par poste sollicité).

A , le
(signature)

AVIS DE L' IEN :

Favorable

Défavorable

Avis motivé :

.....

.....

.....

A....., le.....

Cachet et signature de l'IEN :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **vendredi 3 juin 2016**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré par mél à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN ETABLISSEMENT MEDICO SOCIAL

P1D

Un poste est à pourvoir au Centre Educatif Fermé de Montfavet implanté 367 chemin de la Croix Joannis à Montfavet. Cet établissement de placement relève de la direction territoriale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse de Alpes-Vaucluse, service déconcentré du Ministère de la Justice, dont le siège administratif se situe à Avignon. Il est habilité pour accueillir 12 jeunes de 15 à 18 ans confiés au centre dans un cadre pénal pour une période de 6 mois renouvelable une fois.

La loi 2002-1138 du 9 septembre 2002 a créé les centres éducatifs fermés (C.E.F.) définis comme des établissements dans lesquels des mineurs sont placés en application d'un contrôle judiciaire ou d'un sursis de mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle. Au sein de ces centres, les mineurs font l'objet de mesures de surveillance et de contrôle permettant d'assurer un suivi éducatif et pédagogique renforcé et adapté à leur personnalité.

La note de service 2005-048 du 4 avril 2005 parue au Bulletin Officiel n°15 du 15 avril 2005 précise l'organisation de la scolarisation des mineurs placés en centre éducatif fermé. Elle rappelle l'obligation d'instruction pour les jeunes de moins de 16 ans et la nécessité d'offrir un accès à une qualification professionnelle aux jeunes de plus de 16 ans qui en seraient dépourvus. Les jeunes doivent donc être mis en situation d'acquérir le socle commun de compétences permettant un développement personnel et une poursuite de formation, l'objectif étant de réintégrer un établissement scolaire pour les jeunes soumis à l'obligation scolaire et de s'engager dans une formation générale ou professionnelle pour les autres.

Missions de l'enseignant

L'enseignant travaille en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe composée de 27 personnels (directeur, chef de service, éducateurs, psychologue, infirmier, professeurs techniques...)

Ses missions sont les suivantes :

- Il assure un enseignement à l'adolescent placé dans le centre.
- Il organise son enseignement en référence aux attentes du socle commun de connaissances et de compétences.
- Il ajuste sa pratique pédagogique aux bilans effectués lors de l'arrivée des adolescents au centre. A partir de cet état des lieux, il recherchera la valorisation des compétences et des potentiels de chacun.
- Il se fixe comme objectif la réinsertion dans un établissement scolaire pour les élèves de moins de 16 ans et la passation du certificat de formation générale pour les plus de 16 ans.
- Il participe aux réunions de synthèse et contribue à l'élaboration d'un projet individualisé adapté pour chaque mineur confié.

L'attention des candidats est attirée sur le profil très spécifique des adolescents accueillis nécessitant une posture professionnelle adaptée pour favoriser la création d'une relation éducative, condition préalable à la transmission de savoirs.

L'effectif de la classe peut varier selon les besoins éducatifs des adolescents. Au plan pédagogique et organisationnel, la composition de petits groupes (3 ou 4 élèves) sera privilégiée. Chaque élève scolarisé a un projet et un suivi individuels, sur les volets éducatif, pédagogique et thérapeutique.

Profil

Enseignant compétent et confirmé dans l'enseignement à de grands adolescents en difficulté, le candidat doit faire preuve d'une bonne capacité d'écoute, d'adaptabilité dans la relation, de compétences dans la médiation. Le candidat doit savoir gérer les conflits et répondre aux situations génératrices de violence.

Il doit être apte à travailler en modules, à individualiser les parcours et à mettre en place des dispositifs pédagogiques sur de courtes durées prenant en compte les arrivées et les sorties régulières d'élèves du centre.

Il doit être apte à travailler en équipe pluridisciplinaire et à engager des partenariats avec des structures extérieures au centre.

Il doit en outre posséder des qualités de rigueur et d'organisation.

Il doit faire preuve de capacités d'adaptation et de disponibilité.

Contraintes du poste

L'enseignant effectue un service de 21 heures hebdomadaires (dont 18 heures d'enseignement) sur 36 semaines par an. Le centre éducatif fermé accueillant les jeunes de manière continue toute l'année, le service hebdomadaire de l'enseignant peut, avec son accord, être aménagé de façon à couvrir un plus grand nombre de semaines, dans la limite de 756 heures annuelles. Les horaires journaliers sont établis en concertation avec le directeur du centre en prenant en compte les contraintes spécifiques à ce type d'établissement.

L'enseignant est placé sous la responsabilité administrative du directeur du centre et sous la responsabilité pédagogique de l'IEN-ASH. Il est soumis à un strict devoir de réserve et de confidentialité.

Qualification requise

L'enseignant mis à la disposition du centre est titulaire du **CAPASH ou du CAPSAIS option F** ou du CAEI DI, HS, TCC. En l'absence de ces titres, il devra justifier d'une expérience professionnelle auprès de publics difficiles.

Modalités de candidature et de recrutement

Ce poste étant un « poste à profil », les enseignants intéressés voudront bien faire acte de candidature, **au plus tard pour le vendredi 3 juin 2016 sous couvert de l'IEN de circonscription**. Une copie sera adressée au pôle 1^{er} degré à l'adresse suivante : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr .

Les candidats seront convoqués à un entretien devant une commission composée de :

- l'inspectrice de l'Education nationale chargée de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des handicapés.
- un enseignant du Centre Pénitentiaire du Pontet
- le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse ou son représentant
- la directrice du centre éducatif fermé de Montfavet

La nomination est prononcée à titre provisoire la première année, l'enseignant restant titulaire du poste précédent qu'il peut réintégrer à l'issue de l'année. A l'issue de la première année, l'affectation en centre éducatif fermé peut être confirmée par l'inspecteur d'académie.

Pour obtenir des précisions sur le centre éducatif fermé de Montfavet, il est possible de contacter sa directrice, Madame Amélie DONNETTE au 04.90.32.27.90.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT REFERENT

P1D

Objectifs :

Dans le cadre de la loi du 11 février 2005 et en conformité avec le projet académique et le projet départemental, l'enseignant référent concourt aux missions de la MDPH et se place au service du projet personnalisé de scolarisation :

- veiller à la mise en œuvre des actions pédagogiques adaptées, en fonction des modalités de scolarisation et des objectifs inscrits dans le Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA) de l'élève
- identifier les besoins spécifiques des élèves handicapés
- favoriser les échanges d'information entre les partenaires, au sein de l'équipe de suivi de scolarisation.

Missions et tâches :

L'enseignant référent est soumis au strict respect de l'obligation de réserve, de discrétion et de respect du secret professionnel

Relations avec les familles et les partenaires

il accueille et informe les familles des élèves handicapés et leur transmet les bilans annuels,

il réunit, anime et assure la coordination de l'Equipe de Suivi de Scolarisation (ESS) pour chacun des élèves handicapés de son secteur, afin de favoriser la continuité et la cohérence de la mise en œuvre du Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)

il assure la permanence des relations entre les partenaires et veille à la cohérence du parcours de formation de l'élève

il se place en position d'aide et de conseil, auprès des différents acteurs concernés par le PPS de l'élève et favorise les échanges d'information entre les partenaires

il constitue un « dossier de suivi » du PPS regroupant les documents constitués par l'ESS.

Relations avec l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation (EPE) de la MDPH :

Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire et peut être invité à ses travaux

Il contribue à l'élaboration et l'évaluation du PPS et transmet à l'EPE les comptes –rendus des équipes de suivi de la scolarisation, tous documents ou observations de nature à éclairer sur les compétences et les besoins en situation scolaire de l'élève et les bilans annuels

Auprès de l'IEN ASH :

L'enseignant référent communique à l'IEN ASH les informations concernant la mise en œuvre et le suivi des PPS dans son secteur d'intervention.

Il lui remet annuellement un rapport d'activité qui précise, outre les conditions d'exercice, le bilan chiffré assorti d'une évaluation qualitative de ses actions, les difficultés rencontrées et les pistes envisagées pour l'année suivante.

Il participe aux réunions de coordination des enseignants référents et aux modules de formation d'accompagnement à ses fonctions mis en place.

Auprès des IEN chargés de circonscription du premier degré et des chefs d'établissement de son secteur

L'enseignant référent informe le personnel d'encadrement concerné des modalités d'organisation de la scolarisation de chaque élève handicapé placé sous son autorité. Il en fait de même s'il y a lieu auprès du directeur de l'établissement de santé médico-social.

Compétences – expérience professionnelle :

L'enseignant référent est titulaire du CAPASH ou son équivalent (CAPSAIS/CAEI).

Il montre :

- une bonne connaissance du handicap, des structures et partenaires dans le champ du handicap
- une bonne maîtrise de l'outil informatique : traitement de texte, tableur, courrier électronique, internet.

de bonnes capacités :

- d'organisation et de rigueur ;
- de communication et d'animation ;
- d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)

Organisation du service :

L'enseignant référent exerce sur calendrier scolaire, plus une semaine en fin d'année et une semaine avant la rentrée. Il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH, coordonnateur des enseignants référents du département.

Son rattachement administratif est situé dans un établissement public local d'enseignement de son secteur d'intervention. Ce secteur est arrêté annuellement par le directeur académique et comprend nécessairement des écoles, des établissements du second degré de l'enseignement public et privé, des établissements de santé et/ou médico-sociaux et éventuellement des établissements de l'enseignement agricole.

Conditions de candidature :

Enseignant titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH.

Avoir pris connaissance des spécificités du poste.

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission composée du Directeur académique ou de son représentant et d'un enseignant spécialisé. L'entretien a un double objet : compléter l'information du candidat sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction. La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat après présentation en CAPD.

Contact :

Dominique PAPON, Inspectrice de l'Education nationale en charge de l'ASH : 04 90 27 76 00

FICHE DE POSTE

P1D

REFERENT ASH DE LA CDOEA

Objectifs :

L'action de l'enseignant s'inscrit fondamentalement dans la mission essentielle de l'Education nationale qui est de développer à tous les niveaux du parcours de formation une approche différenciée du public, en soutenant ceux qui en ont le plus besoin.

Missions et tâches :

Missions d'information et d'accueil dans le cadre des enseignements adaptés

Auprès des élèves, de leurs parents, des équipes pédagogiques, des enseignants référents de scolarité et des partenaires (partenaires de l'ASE, la PJJ et les CIO) pour l'ensemble du département.

Il assure l'information permanente des directeurs-adjoints de SEGPA des parcours de scolarisation des élèves.

Contribution au fonctionnement de la CDOEA

L'activité de la CDOEA est placée sous la responsabilité de l'IA DASEN, président de la commission. La coordination de l'activité de la CDOEA est placée sous la responsabilité de l'IEN ASH, qui assure les fonctions de président de la commission.

Le référent de la CDOEA planifie, organise et prépare les réunions de la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré.

Il en assure l'organisation matérielle et rédige le compte-rendu, qu'il soumet au président de la commission.

Il instruit les dossiers de demande d'orientation, de la réception à la notification d'orientation.

Pour cela il est en lien avec les IEN CCPD, les chefs d'établissement et les directeurs-adjoints de SEGPA.

Il enregistre et organise les documents nécessaires aux travaux de la CDOEA.

Il veille à l'information des parents dans les délais fixés.

Il collecte et organise les données chiffrées nécessaires pour le bilan de fonctionnement de la CDOEA.

Ce bilan est communiqué annuellement au DASEN et à la commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré (CDOEA).

Affectation et suivi des élèves d'ULIS et de SEGPA

Mission effectuée sous la direction de l'IEN ASH et en coopération avec le service Élèves/Établissements de la DSDEN 84.

Le référent de la CDOEA tient à jour le registre des établissements et places disponibles.

Il organise les flux d'élèves suite à leur orientation, au arrivées et départs (placement justice ou social, exclusions par conseil de discipline, déménagement).

Il assure le suivi des affectations et parcours des élèves en ULIS et SEGPA, en lien permanent avec les directeurs-adjoints et les enseignants référents de la scolarité.

Collecte des données

Le référent de la CDOEA recueille et organise les données statistiques et indicateurs alimentant le tableau de bord IEN ASH.

Il recueille les données nécessaires pour les enquêtes ministérielles, académiques et départementales, concernant les élèves d'ULIS et de SEGPA.

Il procède au suivi des effectifs des ULIS, SEGPA.

Il répertorie et assure le suivi des dossiers des élèves présentant des troubles des apprentissages et contribue au recueil des données statistiques concernant ces élèves.

Relation avec la MDPH concernant les élèves scolarisés en SEGPA ou EREA

Il participe aux équipes pluridisciplinaires de la MDPH dans le cadre de l'étude des demandes d'orientation en SEGPA.

Organisation du service :

Le référent de la CDOEA exerce sur le calendrier scolaire, plus une semaine en fin d'année scolaire et une semaine avant la rentrée. Son rattachement administratif est situé à la DSDEN 84. Il est placé sous l'autorité de l'IEN ASH 84.

Connaissances attendues

- du système éducatif en général, du champ de l'ASH en particulier, de la politique nationale et de la législation concernant les personnes en situation de handicap, en particulier sur les questions de scolarisation ;
- maîtrise de l'outil informatique : traitement de textes, tableur, courrier électronique, internet.

Capacités :

- de rigueur et d'organisation ;
- d'adaptation : relations à construire avec plusieurs partenaires et équipes pédagogiques (enseignants référents, secteur médico-social, santé, PJJ, ASE, etc.).

Condition de candidature :

De préférence, enseignant titulaire du CAPSAIS ou du CAPASH.

Avoir pris connaissance des spécificités du poste. Une prise de contact avec l'IEN ASH est fortement recommandée.

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission composée du Directeur académique ou de son représentant et d'un enseignant spécialisé. L'entretien a un double objet : compléter l'information du candidat sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction. La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique des services de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat après présentation en CAPD.

Contact :

Dominique PAPON, Inspectrice de l'Education nationale en charge de l'ASH : 04 90 27 76 00

FICHE DE CANDIDATURE

POSTE A PROFIL ASH

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Adresse personnelle :

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

.....

N° de téléphone :

Dalila Brooks
Eva Neves Da Rocha
Téléphone

E-mail :

04 90 27 76 27
04 90 27 76 68
Fax
04 90 27 76 75
Mél.

Diplômes et date d'obtention :
.....

ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

Je déclare être candidat(e) à la fonction suivante :
.....

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex 4

(veuillez préciser la fonction choisie et établir une fiche et une lettre de motivation par poste sollicité).

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

AVIS DE L' IEN :

Favorable

Défavorable

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Avis motivé :

.....

.....

.....

A....., le.....

Cachet et signature de l'IEN :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le **vendredi 3 juin 2016**, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré **par mél** à : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Attention : les postes à profil paraîtront dans la liste des postes vacants lors de la phase d'ajustement du mouvement, il est donc impératif de saisir dans SIAM le ou les vœux formulés sur ces postes.

FICHE DE POSTE ENSEIGNANT EN CLASSE RELAIS

Public accueilli :

La classe relais est destinée à accueillir un groupe de 6 à 12 élèves de collège entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et se trouvant en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation.

Objectifs :

Dans le cadre de la circulaire n° 2006-129 du 21 08 2006 :

Le dispositif propose un accueil spécifique temporaire de ces jeunes, afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle. Son organisation vise un double objectif de resocialisation et de rescolarisation. Il doit essentiellement permettre une démarche de réinvestissement dans les apprentissages, favoriser la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences et l'acquisition d'une qualification reconnue.

Missions et tâches :

- Assurer les enseignements auprès d'élèves en voie de rupture avec le système scolaire (absentéisme, démotivation pour les apprentissages, comportement perturbateur, passivité et repli),
- Elaborer un projet pédagogique qui réponde à des objectifs de scolarisation et de socialisation.
- Faire connaître ce projet et promouvoir l'action de la classe relais auprès des collèges du bassin,
- Accompagner les équipes des établissements concernés dans la prise en charge de ce type d'élèves et assurer la liaison avec le collège d'origine de chacun des élèves admis dans le dispositif,
- Évaluer les acquis et rédiger les bilans pour rendre compte des actions engagées,
- Suivre l'élève dans sa période de réintégration au collège ou dans son nouveau parcours de formation,
- Favoriser le dialogue avec les parents,
- Construire le partenariat avec les associations, éducateurs, entreprises...,
- Animer les réunions d'équipe pluridisciplinaire,

Formation – expérience professionnelle :

Un professeur des écoles, de préférence titulaire du CAPASH ou du CAPSAIS option F ou ayant une expérience d'enseignement auprès d'élèves en difficulté, relevant de l'enseignement adapté ou spécialisé.

Organisation du service :

L'enseignant est placé sous l'autorité directe du chef d'établissement.

Il assure les heures d'enseignement et la coordination de la classe relais avec l'équipe.

Il participe à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet pédagogique de la classe-relais, sous la direction du chef d'établissement et en concertation avec les partenaires (équipe pédagogique de l'EPLE, PJJ, intervenants sociaux)

Compétences :

L'enseignant :

- possède des compétences pédagogiques de bon niveau ;
- met en œuvre un enseignement adapté aux besoins spécifiques des élèves déficients auditif ;
- connaît le développement psychologique, cognitif et social de l'adolescent ;
- identifie les conditions et modalités du travail en partenariat (équipes de suivi de la scolarisation, secteur médico-social, santé, etc.).

Qualités :

L'enseignant montre :

- de bonnes capacités de communication, de relation, d'écoute et d'animation ;
- de bonnes capacités d'adaptation (relations à construire avec les partenaires et équipes pédagogiques)
- motivation pour la prise en charge d'un public en difficulté ;
- disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement.

FICHE DE POSTE
Circonscription ASH de Vaucluse
Chargé de mission de formation – TICE

P1D

Titres et diplômes requis

Être titulaire du CAPA-SH (du CAPSAIS ou du CAEI) et/ou du CAFIPEMF

Missions

Le chargé de mission formation - TICE ASH est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la direction de l'IEN ASH, dont il est le collaborateur direct.

Sa mission est départementale. Son action s'inscrit dans le cadre du projet départemental ASH.

Sa mission, essentiellement pédagogique, comprend également des tâches administratives liées au projet de circonscription.

Le conseiller pédagogique ASH intervient dans le 1^{er} et le 2nd degrés et auprès d'enseignants affectés dans des établissements relevant d'autres ministères que l'éducation nationale.

Aide et conseil aux équipes :

- Il aide les équipes enseignantes à optimiser la scolarisation des élèves handicapés.
- Il assiste et suit les enseignants débutants, titulaires ou non, affectés sur un poste relevant de l'ASH, en établissement scolaire, pénitentiaire, médico-social, en SESSAD, à l'hôpital, notamment au cours de la première année.
- Il encourage les réussites pédagogiques et contribue à leur diffusion.
- Il apporte son concours à l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets d'unité d'enseignement et d'ULIS.
- Il concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi du développement des outils numériques nécessaires à la circonscription mais également aux enseignants et élèves.

Formation :

- Il apporte son soutien aux enseignants qui se présentent à des examens professionnels tels que le CAPA-SH, le 2CASH ou le CAFIPEMF.
- Il organise et met en œuvre des actions de formation auprès des enseignants du 1^{er} et du 2nd degré, du secteur médico-social et sanitaire, ainsi que des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).
- Il participe activement aux animations pédagogiques et stages organisés par la circonscription ASH.
- Il participe à la réflexion et à la mise en œuvre des actions de formation à distance au sein du site académique ASH.

Connaissances et compétences requises

- Bonne maîtrise des compétences pédagogiques et didactiques.
- Connaissance approfondie du système éducatif français, des programmes de l'école et des orientations actuelles de l'ASH.
- Maîtrise indispensable des outils d'évaluation, des technologies nouvelles.
- Bonnes qualités relationnelles
- Ouverture aux démarches partenariales

Implantation du poste

DSDEN 84

FICHE DE POSTE

P1D

Enseignant au Centre pénitentiaire d'Avignon - rentrée 2016

Référence : convention et circulaire sur l'enseignement en milieu pénitentiaire: NOR : MENE 1135249C, circulaire n°2011-239 du 8-12-2011.
MEN-DGESCO A1-3/ JUS-DAP

Spécificités de la mission :

L'enseignement est intégré à chacune des étapes du parcours de réinsertion des détenus, depuis l'accueil où le repérage de l'illettrisme est systématique jusqu'à la préparation à la sortie.

Ainsi, l'enseignement s'inscrit dans la mission essentielle de service public d'éducation qui est :

- de développer à tous les niveaux de formation une approche différenciée du public, avec une attention particulière pour les personnes sans qualification et les jeunes majeurs,
- de permettre aux personnes d'acquérir, outre les savoirs fondamentaux, les repères, et références indispensables à l'exercice de responsabilités citoyennes,
- de préparer les diplômes ou si besoin, de chercher les moyens de validation des acquis les plus pertinents pour chaque personne dans un objectif de réinsertion.
- D'être partie prenante du parcours avenir pour les élèves mineurs.

Conditions de candidatures :

Etre enseignant titulaire du 1^{er} degré.

La priorité sera accordée aux enseignants polyvalents et/ou ayant pratiqué des méthodes individualisées qui possèdent un diplôme permettant l'enseignement spécialisé (CAPA-SH option F) **ou** ont une expérience professionnelle dans des établissements difficiles ou en formation d'adultes.

Conditions particulières :

Les personnels sont affectés à titre provisoire pour la durée de l'année scolaire. Au cours de leur première année d'exercice en milieu pénitentiaire, les personnels restent titulaires de leur poste précédent. A l'issue de cette première année, les personnels peuvent, s'ils le souhaitent ou si les corps d'inspection le jugent utile, retrouver leur affectation sur ce poste. Ils devront suivre trois semaines de stages d'adaptation à l'emploi (une semaine à l'école nationale de l'administration pénitentiaire d'Agen et deux semaines à l'INS-HEA de Suresnes).

Les candidats professeurs des écoles non spécialisés doivent s'engager à préparer le CAPA-SH conformément aux préconisations de la circulaire citée en référence.

Procédure :

Les candidats sont reçus en entretien individuel par une commission dont les membres sont désignés conjointement par l'autorité académique et le directeur régional des services pénitentiaires. L'entretien a un double objet : donner au candidat une information complète et précise sur les conditions d'exercice et les sujétions particulières qu'elle implique et lui permettre d'exprimer ses motivations pour la fonction.

La commission formule un avis qui est transmis au directeur académique de l'éducation nationale qui procède à l'affectation provisoire du candidat.

Les candidatures, curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation, seront adressées à pour le 10 juin :

1. **Monsieur le directeur académique des services de l'éducation nationale**, Direction académique des services de l'éducation nationale, Pôle 1^{er} degré, 49 rue Thiers – 84077 AVIGNON CEDEX 04

Et à

2. **Monsieur le proviseur de l'UPR**, ce.0133402c@ac-aix-marseille.fr

Une commission de recrutement est arrêtée le mardi 21 juin après-midi.

CONSEILLER PEDAGOGIQUE EPS

P1D

POSTE	Poste basé à la circonscription d'Apt
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN et placé sous son autorité, il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants
FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les maîtres débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines, ➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'action de la circonscription, ➤ Intervient dans des animations pédagogiques et des stages de formation continue, ➤ Concourt à l'élaboration, à la réalisation, au suivi des projets d'école. ➤ Aide et conseille les enseignants de la circonscription dans le cadre de l'enseignement de l'EPS
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire d'un CAFIPEMF option EPS, ou s'engager à acquérir le CAFIPEMF EPS ➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, ➤ Aptitude à l'analyse et à la synthèse, ➤ Maîtrise parfaite de la didactique de l'EPS, ➤ Maîtrise des outils d'évaluation, des technologies nouvelles, souhaitable, ➤ Sens de la communication et du travail en équipe, ➤ Etre capable d'écouter, de communiquer, de prendre les distances nécessaires. ➤ Conseille l'IEN de la circonscription dans le domaine de l'enseignement de l'EPS à l'école et tout particulièrement pour les aspects concernant la sécurité et l'agrément des intervenants extérieurs. ➤ Maîtrise la réglementation concernant les sorties scolaires et la question de sécurité.
SPECIFICITE	Disponibilité importante
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre définitif

FICHE DE POSTE
CONSEILLER PEDAGOGIQUE DE CIRCONSCRIPTION GENERALISTE

P1D

POSTE	Enseignant titulaire d'un CAFIPEMF, Poste affecté à la circonscription de Cavaillon
CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS	Collaborateur direct de l'IEN, placé sous l'autorité de l'Inspecteur d'académie, il exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN. Il assure un rôle pédagogique d'animation, de conseil et de formation auprès des enseignants (PE stagiaires, titulaires et des contractuels)
MISSIONS	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aide et conseille les enseignants, en priorité les professeurs d'école débutants, dans leur pratique quotidienne, dans toutes les disciplines, ➤ Participe à l'élaboration et à la mise en œuvre du plan d'actions de la circonscription, ➤ Conçoit et conduit des actions de formation continue et initiales (animations pédagogiques, stages, interventions ponctuelles...), ➤ Aide à l'élaboration et à l'accompagnement des projets d'école ou de classe ➤ Participe aux groupes de chantier départementaux ➤ Assure le suivi des dossiers qui lui sont confiés par l'IEN ➤ Peut représenter l'IEN à sa demande lors de réunions institutionnelles sur temps scolaire ou hors temps scolaire, réunions partenariales...
COMPETENCES ET QUALITES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Faire preuve de compétences de formateur dans les différents cycles de l'école primaire ➤ Connaître les programmes officiels dans tous les cycles et tous les domaines de l'école primaire, maîtrise des outils d'évaluation, ➤ Dispose d'aptitude à l'écoute et à la communication orale et écrite, de prendre les distances nécessaires, ainsi qu'à l'analyse et à la synthèse, ➤ Etre capable de travailler en équipe avec un sens permanent de l'intérêt du service et se rendre disponible et réactif afin de faire face aux éventuelles urgences, ➤ Maîtrise l'outil informatique : traitement de texte, tableur, messagerie électronique, pour un usage autonome et efficace ➤ Contribue par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage
SPECIFICITE	La fonction du CPC nécessite une grande loyauté institutionnelle, des qualités de discrétion et de disponibilité, un sens du contact et des responsabilités
SITUATION ADMINISTRATIVE	Nomination à titre provisoire
Candidature	Date limite de candidature : vendredi 3 juin 2016 Courriel : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Avignon, le 26 mai 2016

FICHE DE POSTE

Scolarisation des enfants de moins de trois ans

Pôle 1^{er} degré-

Moyens-

Ressources humaines

Référence : circulaire MEN n°2012-202 du 18 décembre 2012

Implantation des postes	- Ecole maternelle les grands cyprès – Avignon
Profil du poste	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir une bonne connaissance du développement d'un jeune enfant - Avoir une expérience de l'enseignement avec des TPS ou des PS - Avoir une bonne capacité relationnelle avec les familles - Avoir le goût du travail en équipe ainsi qu'avec les partenaires (professionnels de la petite enfance par exemple) - Etre capable d'aménager un espace de classe évolutif - Etre capable de concevoir un emploi du temps adapté - Etre capable de concevoir des projets pédagogiques innovants
Missions pédagogiques	<p>Accueillir et scolariser des tout-petits dans une classe spécifique selon des modalités adaptées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Permettre à l'élève d'entrer progressivement dans les apprentissages - Favoriser son épanouissement et son bien être - Prioriser la maîtrise de la langue, le langage comme une compétence transversale
Compétences attendues	<ul style="list-style-type: none"> - Capacité à faire le lien avec les familles - Capacité à analyser sa pratique professionnelle et à l'ajuster aux besoins des élèves - Capacité à mettre en oeuvre des projets pédagogiques innovants et à s'inscrire dans des échanges de pratiques et de services - Ouverture d'esprit et travail en équipe indispensable - Dynamisme et disponibilité

FICHE DE POSTE
Poste de Directeur d'école totalement déchargé

Dans l'enseignement primaire, un directeur veille à la bonne marche de chaque école maternelle ou élémentaire. Il prend toute disposition pour que l'école assure sa fonction de service public.

La redéfinition des missions du service public d'éducation par la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, la priorité donnée à l'enseignement primaire dans la refondation, notamment par la nouvelle organisation du temps scolaire des écoles, ainsi que la réorganisation de la formation des enseignants dans le cadre des écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE), conduisent à préciser les attributions du directeur d'école dans les trois domaines de responsabilité que lui confère la réglementation en vigueur, notamment les articles 2 à 4 du décret n° 89-122 du 24 février 1989 : le pilotage pédagogique, le bon fonctionnement de l'école et les relations avec les partenaires.

Références :

- loi n° 2013-595 du 8-7-2013 ; décret n° 89-122 du 24-2-1989 modifié ; arrêté du 28-11-2014
- circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014

Missions permanentes	Le directeur d'école assure la totalité des missions établies dans le décret n°89-122 du 24 février 1989 relatifs aux directeurs d'école.
POSTE	Poste de direction d'écoles maternelle et élémentaire totalement déchargé en éducation prioritaire ou hors éducation prioritaire
SITUATION ADMINISTRATIVE	Poste à temps complet. Nomination à titre définitif.
QUALIFICATIONS REQUISES	L'enseignant devra être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs d'écoles de 2 classes et plus.
MISSIONS	<p>Gestion administrative et pédagogiques : Le directeur totalement déchargé assure compte tenu de la spécificité de sa situation, Education Prioritaire, présence d'une CLIS ou taille de l'école une gestion particulièrement rigoureuse des relations administratives et partenariales et notamment avec les familles.</p> <p>Pilotage Le directeur d'école totalement déchargé assure un pilotage de son projet d'école dans ses principales composantes, en particulier dans la notion de parcours scolaire différencié des élèves.</p> <p>Accompagnement – formation des directeurs d'école : Le directeur d'école totalement déchargé peut être amené à assurer des fonctions spécifiques dans le cadre de la formation des directeurs d'écoles nouvellement nommés et participe en lien avec l'IEN chargé de l'accompagnement formation à la mutualisation des outils ou documents en direction de tous les directeurs d'école. N.B : ce dernier aspect doit prendre en compte les aspects prioritaires des deux premiers (gestion administrative et pédagogique, pilotage).</p>

**COMPETENCES
ET CAPACITES
REQUISES**

- Connaissances

- avoir des connaissances réglementaires sur le fonctionnement, la sécurité et l'organisation administrative et pédagogique de l'école primaire,
- avoir des connaissances actualisées sur les évolutions institutionnelles
- maîtriser les outils de communication et de gestion d'une école dans ses différents aspects

- Capacités :

- capacité à conduire une politique pédagogique et éducative d'école au service de la réussite de tous les élèves ;
- capacité à conduire la gestion de l'ensemble des ressources humaines (équipe enseignante, ATSEM, intervenants extérieurs, ...)
- capacité à assurer les liens avec l'environnement (liaisons au sein du réseau scolaire, liaisons avec les partenaires habituels de l'école, ...)
- capacité à organiser et à administrer l'école au regard de sa spécificité (Publics scolaires, taille de l'école, projets partenariaux...)
- capacité à se situer dans une posture professionnelle loyale, ouverte et constructive au sein du système public d'éducation.

FICHE DE CANDIDATURE POSTE A PROFIL

**Direction d'école à décharge totale
EEPU Jean Jaurès à Sorgues**

NOM et Prénom :

Affectation actuelle :

Nommé(e) à Titre définitif Titre provisoire
le :

Circonscription :

Adresse personnelle :

Pôle 1^{er} degré
Moyens-RH

Dossier suivi par
Gabriel Duboc

Chantal Courtin
Sibylle Borreda

Téléphone
04 90 27 76 44
04 90 27 76 22

Fax
04 90 27 76 75
Mél.

ce.mouvement-84
@ac-aix-marseille.fr

N° de téléphone :

E-mail :

Affectation depuis le 01/09/2013 :

- 2013-2014 : affectation : Fonction exercée :
- 2014-2015 : affectation : Fonction exercée :
- 2015-2016 : affectation : Fonction exercée :

Liste d'aptitude aux fonctions de direction : **oui non**

Date d'obtention :

49 rue Thiers
84077 Avignon cedex
4

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

**Si ma candidature est retenue, je m'engage à accepter le poste obtenu
Faire précéder votre signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »**

A, le
(signature)

AVIS DE L' IEN :

Favorable

Défavorable

Avis motivé :

.....

.....

.....

A, le

Cachet et signature de l'IEN :

La fiche de candidature et la lettre de motivation sont à adresser au supérieur hiérarchique pour le vendredi 3 juin 2016, délai de rigueur. Il convient également d'adresser une copie au Pôle 1^{er} degré par mél : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Attention : les postes à profil paraîtront dans la liste des postes vacants lors de la phase principale du mouvement, il est donc impératif de saisir dans SIAM le ou les vœux formulés sur ces postes.

En raison de la spécificité du poste, l'enseignant devra exercer ses fonctions à temps complet.